



---

## PRÉSENTATION DU BUDGET 2024

PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DE L'ASICC

À L'ATTENTION DE SA COMMISSION DE GESTION

---

séance du 07.09.2023, bureau de l'ASICC

---

## RAPPORT CONCERNANT LE PREAVIS N° 02/2023

---

version du 13.09.2023

### PRÉSENCES

#### Présents

Comité de Direction : Mme C. Murisier, Présidente, municipale à Jongny  
M. H. Liniger, municipal à Corsier-sur-Vevey  
M. L. Paschoud, municipal à Corseaux

Direction des Ecoles : Mme V. Boden, Directrice

Comptabilité : M. T. Guerreiro, Responsable finances

Chardonne : Mme C. Neyroud, conseillère communale  
Mme M. Fort, conseillère communale

Corseaux : M. P. Forestier, conseiller communal  
2<sup>ème</sup> poste encore vacant

Corsier-sur-Vevey : Mme M. Roth, conseillère communale

Jongny : Mme C. Ansermoz, conseillère communale  
M. R. Ansermot, conseiller communal

#### Excusés

Comité de Direction : M. G. Cavin, Vice-président, municipal à Chardonne

Corsier-sur-Vevey : M. T. Ribeiro, conseiller communal



## INTRODUCTION

Madame la Vice-Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion chargée de rapporter sur le préavis n°02/2023 s'est réunie le 7 septembre 2023 au bureau de l'ASICC à Vevey pour remplir son mandat.

## DISCUSSION PRÉALABLE

La séance est ouverte à 20h06 par la Présidente de la COGES, Mme C. Ansermoz, qui donne la parole au CODIR de l'ASICC pour d'éventuelles précisions avant d'entamer les questions.

Vu l'augmentation importante du budget en 2024 (+25% par rapport aux comptes 2022), le CODIR a décidé de rédiger un préavis pour annoncer la raison de ces changements conséquents. Des informations sur les projets 2024 seront données lors de la prochaine séance du conseil intercommunal.

La Directrice des Ecoles, Mme V. Boden, précise qu'une nouvelle classe a dû être ouverte au cycle 2 à Corseaux. De plus, l'augmentation du nombre d'élèves lors de ces deux dernières années impose l'ouverture d'une ligne de bus supplémentaire, expliquant ainsi l'augmentation drastique (+33%) du coût des transports budgétisé pour 2024.

La COGES fait part au CODIR de sa surprise concernant l'ampleur de l'augmentation du budget 2024, même si tout le monde s'y attend car conscient des éléments précités et de la situation générale dans les communes (indexation salariale de 2%, autres frais liés à l'augmentation du nombre d'élèves). La question de savoir si une stabilisation des coûts arrivera un jour est sur toutes les lèvres. De l'avis du CODIR : « tant que des nouvelles structures apparaîtront, il n'y aura pas de stabilité. L'augmentation de la population implique également une augmentation du revenu des communes qu'il s'agit de mettre au service de la collectivité plutôt que d'engranger des réserves ».

## PRÉAVIS N° 02/2023

### Page 4 : Préambule

La COGES se montre satisfaite en remarquant le choix du CODIR que de proposer une indexation salariale de +2% à ses collaborateurs.

### Page 8 : Création du Réseau d'Accueil de jour de l'ASICC

Q : Pourquoi la création de l'accueil de jour figure-t-elle au budget de l'ASICC alors que c'est une question de gestion communale ?

- En regard du ratio du nombre d'enfants par commune, la création de cet accueil a été inscrite au budget de l'ASICC, cela apporte une meilleure équité de traitement dans la répartition des coûts entre les quatre communes.

### Page 14 : Projet de budget 2024

Q : La dernière ligne « TOTAL » du tableau des dicastères comporte une erreur, le montant total du budget 2024 doit être de CHF 8'138'366.-. Merci de renvoyer une version corrigée et dûment datée de ce préavis.

Le CODIR est remercié pour avoir rédigé ces explications préalables qui ont apporté une aide bienvenue à la compréhension du budget.



## BUDGET 2024

### 1. ADMINISTRATION

Q : Comment se fait-il que le budget de l'administration double par rapport aux comptes 2022 ?

- La reprise, en janvier 2023, des comptabilités réalisées, par Jongny pour le parascolaire, par Corsier-sur-Vevey pour l'École et l'Animation jeunesse Egzeko ainsi que la mise en place de la comptabilité pour le préscolaire, a permis d'identifier que le volume de travail annoncé par les anciens gestionnaires était sous-estimé. Pas moins de six postes ont été remis à M. Guerreiro, il ne lui est plus possible de tenir la charge de travail demandée sans aide supplémentaire. A ce jour, une personne a déjà été engagée pour seconder M. Guerreiro. Afin de pérenniser la situation un poste d'assistance comptabilité RH à 70% est mis au budget 2024. Un même besoin se fait sentir en ce qui concerne la gestion des ressources humaines par le secrétariat général qui est en situation très tendue (gestion du personnel de Ondine très compliquée). Un poste de responsable RH au taux de 60-70% est porté au budget 2024. La restructuration de l'accueil préscolaire à la suite de l'explosion du réseau REVE impose une augmentation des coûts inévitable. A situation extraordinaire, besoins extraordinaires.
- N.B. : Lorsque le préscolaire entrera dans la comptabilité de l'ASICC en 2025, une augmentation de 2,5 millions se fera sentir dans le budget de l'ASICC.

#### 501-3182.10 Investissement logiciels ABACUS & E-Séance/Meeting & passage MCH2

Q : Comment est estimé ce montant de CHF 90'000.- ?

- En prévision du passage au nouveau plan comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 », un investissement dans de nouveaux logiciels de gestion est prévu afin de doter les communes d'outils informatiques efficaces qui font défaut actuellement. Le détail de l'estimation de ce montant sera remis comme complément.

#### 501-3010.08 Réseau ASICC – traitements

Q : Les montants paraissent élevés pour un poste de coordinateur/trice ?

- Afin d'anticiper la coordination du futur Réseau opérationnel dès 2025, un poste au sein de l'ASICC doit être créé afin de répondre aux exigences de la Fondation de l'Accueil de jour des enfants (FAJE). Un emploi du temps de 30% est estimé, mais il doit encore être ajusté. Ce sera probablement davantage, notamment puisque la future personne engagée devra consacrer une partie de son temps initial à étudier et comprendre les rouages du réseau de l'ASICC. Une formation spécifique lui sera peut-être nécessaire. Quoiqu'il en soit, ce poste nécessite des compétences avérées, qui seront rémunérées à la hauteur.

### 2. ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Pas de question.

### 3. BÂTIMENTS

#### 523-3161.00 Bâtiments – location

Q : Pourquoi cette hausse d'environ 10% par rapport au budget 2023 ?

- Cela est lié à l'indexation ECA : augmentation des loyers sur les bâtiments existants non transformés.
- Pavillons provisoires à Corsier (dès janvier 2023), avec amortissement sur 10 ans.
- Corseaux dispose d'une nouvelle salle, cela entre dans le mode de calcul habituel de la répartition des loyers entre les communes.



#### 4. MOBILIER

##### 524-3112.03 ANF classes spéciales

Q : Qu'est-ce que c'est que ANF ? L'ANF est-il généralement apprécié des enseignants et des élèves ?

- Il s'agit de l'« Affichage Numérique Frontal », les nouveaux tableaux installés dans certaines salles de classes. Leur appréciation dépend du bon fonctionnement du réseau wifi géré par le canton, mais ce réseau ne fonctionne à l'heure actuelle que rarement correctement. Chez les plus grands, l'ANF est entré dans les habitudes quotidiennes. Chez les plus petits, l'ANF est également apprécié.

#### 5. FRAIS de TRANSPORTS

##### 525-3188.xx Frais de transport

Q : Pourquoi cette augmentation de 33% ?

- La situation actuelle liée au nombre d'élèves et à leur provenance impose la création d'une troisième ligne de bus (dédouement de la ligne au départ des Monts-de Corsier). Très grosse augmentation de la facture donc, en plus de l'adaptation des tarifs du carburant.
- De manière générale, la problématique des transports est hyper tendue, même le funiculaire est saturé. Les parents se montrent exigeants (souhait d'avoir deux adultes dans chaque bus, le chauffeur et un surveillant) et mettent une pression supplémentaire en questionnant l'utilisation du funiculaire en 5-6P puisque l'arrêt de Corseaux impose aux jeunes élèves de parcourir de manière non surveillée le trajet à pied jusqu'au collège. Le funiculaire étant automatique, aucun adulte n'est à disposition dans les rames pour gérer les élèves qui retiennent les portes dans l'attente de leurs camarades. La gestion des vélos dans le funiculaire est également problématique dans les cas de forte affluence.
- L'école est tenue de fournir les transports. La loi scolaire oblige les communes à fournir un transport à tous les élèves, ce qui engendre des coûts astronomiques difficile à assumer pour des communes étendues.

#### 6. SERVICE SANTE

Pas de question.

#### 7. PRÉVENTION

Pas de question.

#### 8. BIBLIOTHÈQUES

Q : Qu'est-ce que ce « Forfait de CHF 2'000.- pour la bibliothèque intercommunale de Chardonne » ?

- La bibliothèque intercommunale de Chardonne (qui donc n'est pas une bibliothèque cantonale) met régulièrement à disposition du matériel pour les écoles. Un accord existe entre l'ASICC et la bibliothèque de Chardonne concernant une aide financière liée aux dépenses qu'engendre l'utilisation des ressources de la bibliothèque à destination des écoles et organise des animations pour les classes. La bibliothèque estime donc à CHF 2'000.- le montant de ces frais pour une année.



## 9. ACTIVITÉS ANNEXES

### Discussion générale :

La Directrice des écoles est remerciée pour avoir proposé un budget similaire à celui des années précédentes malgré l'augmentation du nombre d'élèves et des coûts en général.

- Cela relève d'un choix d'établissement : des activités extérieures réfléchies pour ne pas dépenser inutilement, une équité de traitement des classes, et des enseignants qui mettent leur temps à disposition pour la création et la mise en place d'activités pédagogiques plutôt que pour la tenue de stands et la vente de pâtisseries.
- Au vu des nombreux bénéfices que les cours facultatifs procurent aux élèves, la COGES suggère que la Direction des Écoles se laisse la liberté d'ouvrir des cours facultatifs sans contrepartie (comme la réduction des journées de l'Enchanteur à Evian par exemple).

### 579-3662.14 Semaine à Pully & personnel accompagnant

Q : Pourquoi cette augmentation ?

- Nous n'avons pas eu de réponse claire à ce sujet, Mme Boden va se renseigner.

### 579-3661.03 Chorale L'Enchanteur

Q : Pourquoi avoir réduit le nombre de jours de camp à EVIAN ?

- Cela tient du souhait d'ouvrir de nouveaux cours facultatifs tout en maintenant le même budget des cours facultatifs.

## 10. EGZEKO- ANIMATION JEUNESSE

### 527-3654.03 Egzeko – Frais de déplacement et de formation

Q : Pourquoi ce commentaire en marge de la rubrique ?

- Le commentaire « *Camps de jour d'été et ateliers découverte + prise en compte formation Resp. Service* » n'a rien à faire ici, il s'agit d'une erreur.

-

### 527-4653.10 Egzeko – Intervention en classes 8P

- Le commentaire « *Fin de l'utilisation du bureau de la Maison de commune à Corsier en automne 2022* » n'a rien à faire ici, il doit être déplacé au n° 527-3654.11.

### 527-3654.051 Egzeko – Frais d'animation et organisation camp d'automne

Q : Sur quelle base est faite l'estimation du temps de travail (111h) et le tarif de 90.-/h ?

- Avant d'augmenter la charge en personnel pour pouvoir faire revivre ce camp, le CODIR a préféré créer une enveloppe de CHF 10'000.- pour soutenir ce camp. Les 111h englobent la préparation et la présence lors des animations, menant au coût horaire de 90.-/h y compris charges sociales. A cela s'ajoutera une participation des parents, selon un modèle qui reste à définir. Ce projet est important aux yeux du CODIR. Actuellement, toutes les familles arrivent à s'offrir ces prestations, notamment parce qu'il y a une participation communale.

### 527-4653.19 Egzeko – Subsidés, recettes diverses

Q : De quels subsidés s'agit-il ? Qu'est-ce que cette aide financière Sport Vaudois ?

- Il s'agit du financement du canton pour les activités sportives du mercredi après-midi.

### 527-4653.20 Egzeko – Participation des parents

Q : Le montant est-il sous-évalué ?

- Là majorité des prestations sont gratuites, c'est pourquoi la participation des parents ne s'élève qu'à 4000.-. Les frais éventuels d'inscription sont généralement symboliques.



## 11. ONDINE- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

### 529-3010.00 Ondine – Traitement du personnel Administration UAPes

Q : Qui sont ces 2,7 EPT ?

- Actuellement 2 personnes à 100% en 2023. Il s'agit alors d'une augmentation de 0,7, dont 30% pour administrer le parascolaire et 40% pour administrer le préscolaire, montant qui sera refacturé au réseau LAC.

Q : L'augmentation des frais de repas est-elle répercutée auprès des parents ?

- La situation actuelle n'est pas adaptée aux exigences de la FAJE car pas assez de paliers. Elle doit être revue et « complexifiée », préscolaire et parascolaire doivent suivre les mêmes règles. Projet en cours, du coup l'année 2024 ne sera pas changée.

Q : Comment les jours de travail sont-ils contrôlés par rapport aux jours d'inscription ?

- Les enfants doivent être placés sur des jours où les parents travaillent. L'employeur doit attester que son employé travaille un tel jour. Des parents qui travaillent de manière irrégulière est ingérable (p.ex : engagé 3 j/sem, mais les jours sont variables). Sans tampon de l'employeur, le dossier n'est pas validé. Certains employeurs font des tampons sur feuilles blanches... Les critères de priorité ont été durcis, tout est plus strict, notamment parce que la situation est tendue au niveau du nombre de places.

### 529-3185.09 Ondine – Projet d'ouverture UAPE durant vacances scolaires

Q : Détails sur ce montant budgétisé ?

- C'est une réponse au postulat « Demande d'étude pour la mise en place d'un accueil pendant les vacances scolaires à l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier » déposé le 23.11.2022 au Conseil Intercommunal. Un préavis lui sera prochainement présenté dans la séance de novembre. La proposition du CODIR consiste à mettre en place un projet pilote offrant la possibilité d'accueillir les enfants du parascolaire pendant trois semaines durant les vacances estivales 2024 (lors des deux premières semaines des vacances et lors de la dernière).
- C'est un projet de vacances utilisant les structures du parascolaire. Si n'est pas validé, il ne sera donc pas comptabilisé.
- Dans beaucoup de permanences (en comparaison avec nos communes voisines), on constate une participation des parents de l'ordre de 30%. C'est pourquoi, la participation des parents est évaluée à CHF 15'000.-, sur un total de CHF 50'000.-.
- Si le montant semble relativement faible, c'est qu'il s'agit davantage de « frais de garde » que de « frais d'organisation d'activités extraordinaires ».
- Il s'agit d'un projet « pilote » qui permet des ajustements à l'avenir et qui propose une réponse à la pétition.

## RÉPARTITION DU BUDGET 2024

Erreurs constatées sur les trois dernières pages relatives à la répartition du budget 2024 :

- Les coûts de EGZEKO ont été omis du total. Merci de renvoyer une version corrigée et dûment datée.

## REMARQUES

### Discussion générale

Q : Comment la facturation des prestations aux parents fonctionne-t-elle ? Y a-t-il moyen d'éviter de recevoir une facture de CHF 5.- en regroupant les factures destinées à un même foyer ?

- Il s'agit généralement de prestations issues de services distincts. Par exemple, des heures d'activités ou un coût de repas sont deux choses distinctes. Tenter de regrouper ces informations entre les services engendrerait un coût en d'utilisation de nos ressources humaines bien supérieur à celui du timbre postal.

La séance est levée à 22h15 avec les remerciements au CODIR pour les explications transmises lors de cette session.

## CONCLUSION

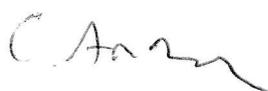
Force est de constater une augmentation constante du budget pour des prestations qui restent les mêmes pour nos jeunes, et cela peut sembler frustrant pour la collectivité. Cependant, toutes ces augmentations nous semblent justifiées, les arguments entendus sont parfaitement recevables.

Vu ces conclusions, la commission, s'estimant suffisamment renseignée, vous propose, Madame la Vice-Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n° 02/2023 tel que présenté dans sa nouvelle version (après le 07.09.2023).

Jongny, le 13 septembre 2023.

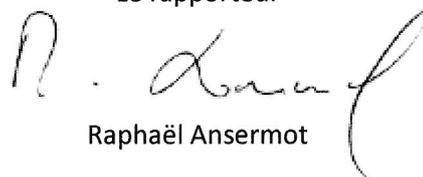
Pour la Commission de Gestion,

La Présidente



Corinne Ansermoz

Le rapporteur



Raphaël Ansermot